

## **L'impact du coronavirus sur l'emploi – chômage temporaire – MISE A JOUR**

### **RSM BELGIUM VOUS INFORME**

Dans l'une de nos précédentes lettres d'information, nous vous avons informé de l'impact du coronavirus sur l'emploi. L'un des régimes qui revêt une grande importance dans ce contexte est celui du chômage temporaire.

#### **Le chômage temporaire dû au coronavirus**

Sous certaines conditions, l'employé peut recevoir des indemnités de chômage temporaire pour cause de force majeure versées par l'ONEM. En outre, en tant qu'employeur, vous pourriez placer votre personnel au chômage temporaire pour des raisons économiques si, en raison des conséquences économiques du coronavirus, vous ne pouvez pas employer votre personnel.

Entre-temps, il a toutefois été décidé de simplifier considérablement la procédure de chômage temporaire : le chômage pour cause de coronavirus sera considéré comme un cas de force majeure dans tous les cas à partir du 13 mars 2020. Par conséquent, on ne fait plus de distinction entre le chômage temporaire dû à un cas de force majeure ou pour des raisons économiques.

Le chômage pour raison de coronavirus pourra être appliqué rétroactivement à partir du 13 mars 2020. La procédure administrative est ainsi grandement simplifiée par cette mesure. En outre, les jours de force majeure pourront être alternés avec les jours travaillés.

Pour rappel, veuillez noter que RSM Belgium, en tant que mandataire, peut aider votre entreprise à remplir les formalités nécessaires à cet égard. N'hésitez pas à nous contacter.

Si vous désirez plus d'information sur ce sujet, vous pouvez contacter l'équipe de RSM Belgium ([interpay@rsmbelgium.be](mailto:interpay@rsmbelgium.be)).

RSM InterPay

RSM Belgium souhaite, par ce document, fournir des informations générales, sans que les informations contenues dans ce document ne soient considérées comme un avis. La rédaction s'efforce de composer cette édition de la manière la plus précise possible. Cependant, nous ne pouvons pas vous garantir que ces informations seront toujours exactes au moment où elles seront reçues ou qu'elles seront toujours exactes dans le futur.